

Collège Louis Leprince-Ringuet

Le 16 octobre 2017

Objet : chorale du collège



Madame, Monsieur,

Votre enfant, après une période d'essai, s'est inscrit(e) à l'activité Chorale du collège, et je l'en remercie.

Cette pratique est un complément du cours d'éducation musicale et contribue au développement de la sensibilité de l'élève ainsi qu'à sa formation culturelle et sociale. Elle offre des occasions constantes du respect de l'individu et de l'apprentissage de la citoyenneté.

Elle permet de réaliser ce qu'est l'organisation d'un concert d'envergure (salle de spectacle, techniciens son et lumière, chanteurs, danseurs, musiciens professionnels) et surtout de prendre et donner du plaisir aux spectateurs, récompense suprême pour tout musicien. En effet, l'objectif final de la Chorale est de participer à un concert réunissant différents collèges de l'Académie sous l'égide d'ARCIS. Il devrait avoir lieu **le mercredi 23 mai 2018 au Toboggan de Décines**, et sera constitué de chansons autour du thème « **Construire le monde demain** » ; vous pouvez en retrouver la liste sur le blog : <http://lamusiqueavecmvialatte.blog.ac-lyon.fr>

Pour mener à bien cette délicate entreprise, **plusieurs types de répétitions sont mis en place** :

1. Répétitions au collège, tous les mardis de 12h35 à 13h25 : comme pour un cours, **toute absence** doit rester très exceptionnelle et être **obligatoirement justifiée** par écrit. L'enfant doit faire un effort pour bien s'écouter et écouter les autres. Même si un élève est **libéré de cours le mardi** avant 12h, il a **obligation de rester** au collège et sera **libéré à 13h30 après la répétition**

2. Répétitions communes avec les autres collèges : 2 journées sont prévues sur temps scolaire (en janvier et mars).

Les lieux, dates et formulaires d'autorisation vous seront communiqués ultérieurement. Nous remercions par avance les parents disponibles susceptibles d'accompagner ces répétitions. Ces répétitions sont **obligatoires** pour chaque choriste. Il est bien évident que, ces jours-là, votre enfant devra rattraper le travail qui aura été fait avec le reste de la classe. Les professeurs seront prévenus et essaieront, dans la mesure du possible, de ne pas mettre de contrôles ces jours là.

3. 2 journées supplémentaires pour la répétition pré-générale en avril avec les musiciens et **la générale** avec tout le monde le jour du concert (mercredi 23 mai 2018).

Attention : **plus de 80 élèves** se sont inscrits à la Chorale en ce début d'année; mais les contraintes d'organisation nous obligent à limiter l'effectif le jour du concert (capacité d'un autocar lors des sorties hors Collège).

Les choristes seront sélectionnés selon les critères suivants :

- assiduité et participation active pendant toutes les répétitions.
- retour rapide de tous les documents signés par vous-même et par votre enfant;
- fourniture d'une clé USB sur laquelle seront enregistrés les instrumentaux avec une voix témoin pour réviser les chansons à la maison avec les paroles fournies;

Les élèves non retenus initialement pourront toujours assister aux répétitions du mardi au collège : ils formeront une liste supplémentaire et combleront les éventuels départs en cours d'année, avec l'espoir de pouvoir participer au concert final.

Le concert ne sera pas acquis à partir du moment où l'élève est inscrit à la chorale mais dépendra de l'**attitude**, du **travail**, de l'**assiduité** et du **résultat** de celui-ci.

Pour tout manquement aux règles de vie de la chorale, nous nous verrons dans l'obligation **d'exclure l'élève de l'activité**.

Restant toujours à l'écoute des enfants, nous sommes également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux activités musicales du collège.

La Principale du Collège : Mme Dergham

Le professeur d'éducation musicale : M. Vialatte

Feuillet à conserver pour information

Coupon à retourner à M. Vialatte

Inscription à la chorale

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Adresse et téléphone : _____

Je m'engage à participer à la chorale du collège de façon active, à assister à toutes les répétitions hebdomadaires ainsi qu'aux répétitions d'ensemble, et à respecter les règles de vie de cette activité.

Date et Signature de l'élève

Date et Signature des parents